

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03053

Numéro SIREN : 888 799 798

Nom ou dénomination : A2 PROJET

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 3487



Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

JLM/2020 B 03053

CVL EXPERTS

zac de Tournezy bât B 151 - BP 25513

73 ALLÉE J.ANOUILH

34071 MONTPELLIER CEDEX 3

Nos références : JLM/2020 B 03053

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A2 PROJET

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

20 RUE DE LA COMBE DU RENARD
34990 JUVIGNAC

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 888799798 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 15/03/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/3487, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/09/2020

Récépissé délivré le 22/03/2021

Le greffier



Désignation de l'entreprise <u>A2 PROJET</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>20 RUE DE LA COMBE DU RENARD 34990 JUVIGNAC</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	8	8	7	9	7	9	8	0	0	0	1	0
8	8	8	7	9	7	9	8	0	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>10</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u> </u> <u> </u>																								
										Exercice N clos le		<u>13</u> <u>0</u> <u>10</u> <u>9</u> <u>12</u> <u>0</u> <u>12</u> <u>0</u>												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028		030																			
	Immobilitisations financières * (1)		040	300 000	042				300 000															
	Total I (5)		044	300 000	048				300 000															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	43 830	074				43 830															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084		086																			
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	43 830	098				43 830															
Total général (I + II)										110	343 830	112			343 830									
PASSIF												Exercice N 1		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						300 000													
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126																			
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132															
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136						43 077													
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142						343 077													
Provisions pour risques et charges										Total II		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						753													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169			)	172															
	Produits constatés d'avance							°	174															
Total III										176				753										
Total général (I + II + III)										180				343 830										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182			300 000													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A2 PROJET**

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services *		217		218
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	6 923
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262
			{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	6 923

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270
Produits financiers (III)	280	50 000	Charges financières (V)			294
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 43 077

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

43 077

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	2 500
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 354 4 423

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372 4 423

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

A2 PROJET

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A2 PROJET										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	300 000	484		486	300 000												
TOTAL		490		492	300 000	494		496	300 000												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ①	579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A2 PROJET										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																																																																																																																													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																																																																																																																													
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616																																																																																																																													
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626																																																																																																																													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636																																																																																																																													
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646																																																																																																																													
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656																																																																																																																													
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666																																																																																																																													
TOTAL			680	682	684	686																																																																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960	4 423																																																																																																																														
Total des déficits restant à reporter				970	4 423																																																																																																																														
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A2 PROJET.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/08/2020.. et clos le:30/09/2020		Données en nombre de mois 0 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092020

SIREN

8 8 8 7 9 9 7 9 8

Dénomination de l'entreprise

A2 PROJET

Adresse (voie)

20 RUE DE LA COMBE DU RENARD

Code postal

34990

Ville

JUVIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique HENAUT Prénom(s) AURELIE
 Nom marital ASTIER % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 14700
 Naissance: Date 25/08/1975 N° Département 36 Commune CHATEAUROUX Pays FRANCE
 Adresse : N° 20 Voie RUE DE LA COMBE DU RENARD
 Code Postal 34990 Commune JUVIGNAC Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ASTIER Prénom(s) HERVE
 Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 15300
 Naissance: Date 18/09/1980 N° Département 30 Commune NIMES Pays FRANCE
 Adresse : N° 20 Voie RUE DE LA COMBE DU RENARD
 Code Postal 34990 Commune JUVIGNAC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le

30092020

SIREN

8 8 8 7 9 9 7 9 8

Dénomination de l'entreprise

A2 PROJET

Adresse (voie)

20 RUE DE LA COMBE DU RENARD

Code postal

34990

Ville

JUVIGNAC

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

A&H

N° SIREN (si société établie en France)

817729072

% de détention

100,00

Adresse :

N°

5

Voie

RUE MARIOGE

Code Postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAS «A2 PROJET»

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
15 Mars 2021
ARRIVÉE COURRIER

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous donnerons, lors de l'assemblée générale, toutes précisions et renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir concernant les pièces et documents qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis suivant les règles préconisées par le plan comptable révisé, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables,
Indépendance des exercices.

II - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1) Exposé de la situation de la Société et de son activité durant l'exercice écoulé

↳ L'Actif du Bilan se décompose ainsi :

Valeurs immobilisées	300 000 Euros
Actif circulant	43 830 Euros
Total Actif	343 830 Euros

↳ Le Passif du Bilan se décompose ainsi :

Capitaux propres	343 077 Euros
Dettes fournisseurs	123 Euros
Autres dettes	630 Euros
Total Passif	343 830 Euros

2) Exposé des Résultats obtenus

La Société n'a pas réalisé, au cours de son exercice clos le 30 septembre 2020, de chiffre d'Affaires.

La Marge Brute globale est de	0 Euros
La Valeur ajoutée est de	0 Euros
L'Excédent Brut d'exploitation est de	- 6 923 Euros
Le Résultat d'Exploitation est déficitaire de	- 6 923 Euros
Le Résultat Courant avant Impôt est de	43 077 Euros
Le Résultat exceptionnel fait apparaître	0 Euros
Le Résultat Net Comptable est de	43 077 Euros

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 30 septembre 2020 fait ressortir un bénéfice de 43 076,81 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Réserve légale : 20 000,00 €
Report à nouveau : 23 076,81 €

IV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

V - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a été créée pour procéder à des investissements, chose en cours de négociation. Le projet actuellement à l'étude consiste à créer une seconde filiale en vue d'acquérir un fonds de commerce à Montferrier-sur-Lez. Si ce projet se réalise, la société aura alors deux filiales.

VI - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

VII - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'objet social de notre Société, aucune activité de ce type n'est à signaler.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Président

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

SAS «A2 PROJET»

*Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social : 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC*

RCS MONTPELLIER : 888 799 798

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Chers Associés,

En application des dispositions de l'Article L 223-19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

Aucune convention n'est à signaler

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation au présent rapport.

La Présidence
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

SAS « A2 PROJET »

*Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social : 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 MARS 2021

L'An deux mille vingt et un et le huit mars à dix-neuf heures, les associés de la S.A.S "A2 PROJET" se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la Présidence.

Sont présents à l'assemblée :

- ▣ M. ASTIER Hervé
Propriétaire de 15 300 actions
- ▣ Mme ASTIER Aurélie
Propriétaire de 14 700 actions

Lesquels ont, préalablement à leur entrée en séance, élargé la feuille de présence qui leur a été remise.

M. ASTIER Hervé préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau :

- | Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- | Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- | L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- | Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- | Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- | Quitus au président,
- | Affectation des résultats,
- | Ratification des comptes courants,
- | Rémunération de la présidence,
- | Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Après un bref échange de propos divers, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 43 076,81 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- Affectation en réserve légale : 20 000 euros
- Report à nouveau : 23 076,81 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes courants associés</i>	<i>Solde en début</i>	<i>Mouvements débiteurs</i>	<i>Mouvements créditeurs</i>	<i>Solde à la clôture</i>
ASTIER Hervé	0 €	0 €	0 €	0 €
ASTIER Aurélie	0 €	0 €	0 €	0 €

Les associés ratifient les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale constate que la présidence n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, il en sera de même pour l'exercice 2020/2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture et approbation, a été signé par le Président et les associés.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

SAS «A2 PROJET»

*Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social : 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798*

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 MARS 2021**

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 43 076,81 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- Réserve légale : 20 000 Euros
- Report à nouveau : 23 076,81 Euros

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes courants associés</i>	<i>Solde en début</i>	<i>Mouvements débiteurs</i>	<i>Mouvements créditeurs</i>	<i>Solde à la clôture</i>
ASTIER Hervé	0 €	0 €	0 €	0 €
ASTIER Aurélie	0 €	0 €	0 €	0 €

Les associés ratifient les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale constate que la Présidence n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, il en sera de même pour l'exercice 2020/2021.

La Présidence

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL